

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Nouméa, le

25 OCT. 2011

N° 3040- 45 /GNC/SG2011

**RAPPORT AU CONGRES
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Objet : Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2010.

1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales de gestion et de filières de traitement des déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces et les communes. Les demandes éligibles peuvent concerner des filières réglementées ou non, le comité ayant constaté que les actions réalisées dans le cadre de filières non réglementées nécessitent plus fréquemment des aides, la réglementation de la filière permettant une autogestion de celle-ci.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003 un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

Tel est l'objet du présent rapport.

2. RESSOURCES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de son origine au 31 décembre 2010 s'élèvent à :

- en recettes réelles : **711 592 113 F CFP** dont 174 779 515 F CFP au titre de l'année 2010,
- en inscriptions budgétaires : **628 149 901 F CFP** dont 165 000 000 F CFP au titre de l'année 2010.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

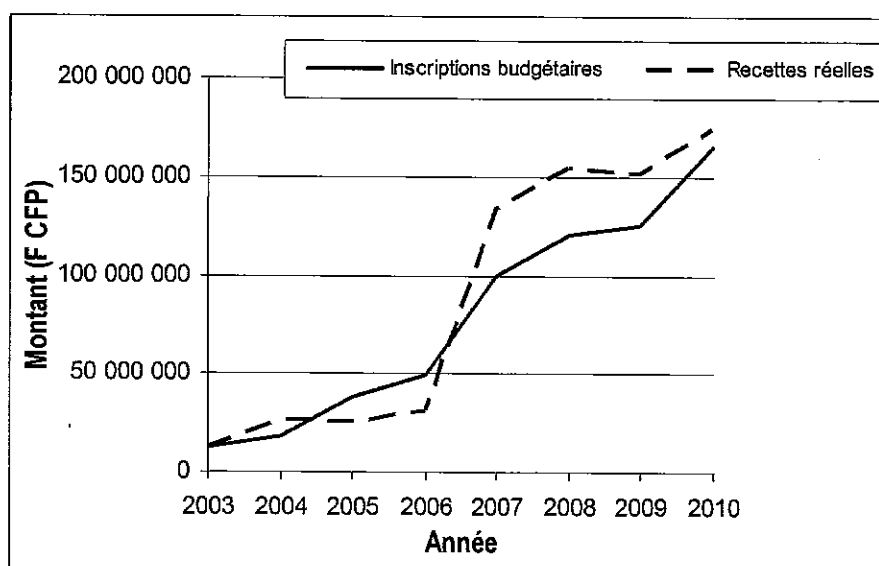


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur 8 types de produits importés mais n'est activée que sur certains. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

Type de produits	Exigible	Activé
Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)	X	X
Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)	X	X
Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)	X	X
Chambre à air en caoutchouc (position 4013)	X	
Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10)	X	
Bouchon, capsule... (position 8309)	X	
Pile et batterie de pile (position 8506)	X	X
Accumulateur électrique (position 8507)	X	X

Jusqu'en 2007, seules les huiles lubrifiantes avaient été activées par adoption de la délibération n° 367 du 3 avril 2003 portant modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie.

L'augmentation significative des recettes de la TAP à partir de l'année 2007 (cf. figure 1), correspond à l'adoption de la délibération n° 253 du 28 décembre 2006 portant modification du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie et activant la TAP aux marchandises suivantes : pneumatiques neufs ou rechapés, piles et batteries de piles électriques et accumulateurs électriques. Depuis 2008, on constate une stabilisation des recettes.

Selon les estimations faites en 2009 et sur la base des recettes relatives à la taxe de base à l'importation (TBI) perçues par la direction régionale des douanes sur la période 2008 et 2009 pour les positions correspondant aux types de produits non encore activés, une estimation a été faite des ressources supplémentaires potentielles du fonds TAP. La somme estimée s'élève à environ 20 000 000 F CFP par an.

3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé au 31 décembre 2010 s'élève à 523 608 242 F CFP dont 15 000 000 F CFP au titre de l'année 2010.

Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

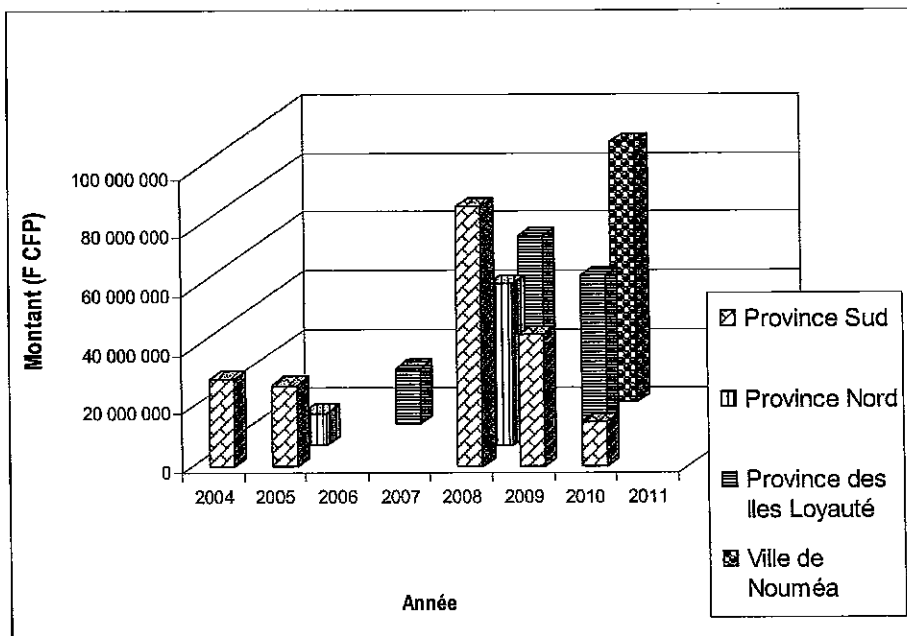


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter que celui-ci a répondu favorablement à la quasi-totalité des demandes, excepté dans les cas présentés ci-dessous :

- 2004 : financement partiel du programme de la province Sud, une partie de la demande concernant une filière non encore règlementée ;
- 2005 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2006 : financement partiel du programme de la province des îles Loyauté afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2008 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;

- 2009 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;
financement partiel du programme de la ville de Nouméa, la demande ne justifiant pas une nouvelle intervention du comité (action ayant déjà été subventionnée de façon significative par le comité au cours de la même année).
- 2010 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni deux fois en 2010, en avril à Koné et en septembre à Lifou.

Lors du comité se tenant à Lifou, a été mise en place une visite de site en rapport avec l'objet du fonds : le centre de tri et de transit, pour lequel le comité a attribué une subvention de 94 115 000 F CFP, ainsi que le centre d'enfouissement. De telles visites seront organisées lors de chaque comité de gestion afin de permettre à ses membres de mieux appréhender les actions réalisées.

3.1 Financements accordés à la province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province des îles Loyauté est de **162 358 242 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2006	17 543 242	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des huiles usagées (HU), - élimination des batteries usagées (BU), pour préparer la transition vers une filière réglementée.	=> Opération terminée pour un montant total de 10 417 732 F CFP. => Opération terminée pour un montant total de 7 125 510 F CFP. => Délibération n° 2007-60/API adoptée le 30 août 2007. => Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007.
2007	30 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des véhicules hors d'usage (VHU), pour préparer la transition vers une filière réglementée.	L'opération n'ayant pu se mettre en place, cette subvention a été réaffectée au projet de la province des îles Loyauté présenté courant 2008 devant le comité.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008	64 115 000 complétés par la réaffectation des 30 000 000 ¹	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la gestion d'un centre de tri et transit des déchets autres que les déchets ménagers sur Lifou (aide sur 1^{ère} année de fonctionnement), - d'une opération de communication. <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination de métaux en mélange, - élimination de canettes en aluminium, - élimination de déchets encombrants, - élimination de VHU, - élimination de batteries usagées au plomb (BUP), - élimination d'HU et de filtres à huiles usagés, - élimination de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). 	<p>=> Opération en cours pour un montant engagé d'environ 52 000 000 F CFP².</p> <p>=> Opération en cours² :</p> <p>volume traité : 98 t</p> <p>volume traité : 2 t</p> <p>volume traité : 50 t</p> <p>volume traité : 0 t</p> <p>volume traité : 34 t</p> <p>volume traité : 19 t</p> <p>volume traité : 22 t</p>
2009	50 700 000	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un centre de tri et transit des déchets sur Ouvéa, Maré et Tige (achat des équipements), - d'une filière d'élimination des piles usagées (PU). 	<p>=> Etudes réalisées ; démarrage des travaux en 2011.</p> <p>=> Elimination du stock historique terminée ; mise en place des premiers points d'apport volontaire (PAV).</p>

En 2010, la province des îles Loyauté a demandé la prolongation du délai de sa convention relative aux sommes attribuées en 2008, prolongation qui lui a été accordée. En effet, des problèmes rencontrés avec les prestataires concernant les installations nécessaires à la dépollution des VHU n'ont pas permis d'avancer sur l'élimination de ces déchets.

De plus, l'opération de soutien à la mise en place du centre de tri de Lifou prévue sur 1 an ayant eu un coût moindre (39 MF CFP), celle-ci a demandé à voir prolongée la durée de l'opération jusqu'au montant attribué par le comité (55 MF CFP), prolongation qui lui a été accordée.

¹ Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 22 juin 2007 pour la mise en place d'une filière de traitement des VHU et qui a été réaffectée au comité du 19 septembre 2008.

² Montant et volumes à fin mai 2011

Filières réglementées :

- Délibération n° 2007-60/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle depuis 2008.
- Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées : la filière est en train de se mettre en place.

3.2 Financements accordés à la province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Nord est de **66 000 000 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	11 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des huiles usagées , dans la perspective de la parution de la délibération relative à l'élimination des huiles usagées.	=> Refus des distributeurs de mettre en place les points de collecte (filière envisagée de type mixte) ; la filière n'a donc pas pu être mise en place ; la somme est redéployée sur le projet « huiles usagées » de l'année 2008. => Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006.
2008	55 000 000	Soutien à la mise en place d'une filière : - traitement des huiles usagées . Soutien à la mise en place d'opérations : - élimination de pires usagées ,	=> Opération de collecte et de traitement réalisée pour un montant de 14 000 000 F CFP ; en attente du bilan définitif. Equipement des communes en PAV en attente pour un montant engagé de 6 000 000 F CFP³. => Convention signée pour un montant de 9 000 000 F CFP ; montant engagé 4 500 000 F CFP³.

³ Volumes et montants à fin mai 2011

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008 (suite)	55 000 000	<p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination de VHU, - élimination de batteries usagées. <p>Soutien à la mise en place d'une étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination des déchets dangereux. 	<p>=> Collecte en cours³ : 316 VHU sur 7 communes (dont Belep) ; reste 154 VHU + bac de la Ouaième ; montant total de 12 675 000 F CFP (engagé) dont 11 000 000 F CFP financés par le fonds TAP</p> <p>=> Convention signée pour un montant de 9 000 000 F CFP ; montant engagé 4 500 000 F CFP³.</p> <p>=> Etude prévue pour fin mars 2011.</p>

La Province Nord n'a pas fait de demande en 2010.

Filières réglementées :

- Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006 relative à l'élimination des huiles usagées : pas d'information supplémentaire sur l'avancée de la mise en place de cette filière à ce jour.

3.3 Financements accordés à la province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Sud est de 206 250 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2004	29 730 000	<p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des huiles usagées, - élimination des accumulateurs usagés. 	<p>=> Convention d'analyse des huiles mise en place pour un montant total de 2 500 000 F CFP.</p> <p>=> Exportation de 255 tonnes d'accumulateurs pour un montant total de 17 300 000 F CFP.</p> <p>=> Délibération n° 14-2005/APS adoptée le 26 mai 2005.</p>

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2005	27 700 000	<p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination des pneumatiques usagés, - élimination des accumulateurs usagés au plomb. <p>pour préparer la transition vers une filière réglementée.</p>	<p>=> Redéploiement sur l'élimination de pneumatiques et de VHU puis de piles et VHU. Elimination de piles en cours pour un montant total de 6 860 000 F CFP ; convention d'exportation de carcasses de VHU avec la société EMC pour un montant total de 10 000 000 F CFP.</p> <p>=> Opération en cours pour un montant total de 8 800 000 F CFP.</p>
2008	88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 180 000 ⁴	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité « déchets dangereux diffus », - d'une mission de préfiguration d'un éco-organisme. 	<p>=> Etude réalisée par G&O Consult pour un montant total de 10 867 500 F CFP ; points abordés : gisements, producteurs, diagnostic des offres de traitement, possibilités de traitements en fonction des déchets, pré faisabilité d'une cellule de classe 1 en province Sud.</p> <p>=> Marché public passé avec Eco-emballages de novembre 2008 à novembre 2009 pour un montant total de 31 119 165 F CFP ; assistance de TRECODEC pour la mise en place des 5 filières réglementées en province Sud ; assistance à la mise en place d'une filière de gestion des déchets d'emballage.</p>

⁴ Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 180 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2008 (suite)	88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 180 000 ⁵	<p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination d'un stock historique de piles usagées du centre hospitalier territorial (CHT) de Nouvelle Calédonie, - élimination d'un stock historique de déchets ménagers spéciaux du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'agglomération de Nouméa, - élimination d'un stock historique de VHU , - élimination de boues d'hydrocarbures . 	<p>=> Inclus à l'opération d'élimination des stocks historiques de piles et d'accumulateurs autres qu'au plomb de la province Sud ; cette subvention a été réaffectée au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.</p> <p>=> L'opération n'ayant pu se mettre en place (abandon du SIVU), cette subvention a été réaffectée au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.</p> <p>=> 660 véhicules traités (2 marchés publics : communes du Mont-Dore, La Foa, Boulouparis, Thio et Yaté) pour un montant total de 10 027 000 F CFP.</p> <p>1 marché public en cours (1358 véhicules) : communes de Bourail, Moindou, Sarraméa, Boulouparis, Thio, Yaté, Mont-Dore, île des Pins pour un montant engagé de 39 128 250 F CFP.</p> <p>=> Suite à des points de blocage, le projet est en stand-by.</p> <p>=> Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</p> <p>=> Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</p> <p>=> Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</p> <p>=> Délibération n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</p> <p>=> Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</p>

⁵ Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 180 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	45 000 000 complétés par la réaffectation des 25 000 000 ⁶ et des 17 000 000 ⁷	<p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une étude de faisabilité du traitement de déchets de type DEEE, - d'une étude de caractérisation de déchets ménagers. <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination d'un stock historique de batteries de condensateurs au pyralène/PCB, - élimination d'un stock historique de VHU, - élimination d'un stock historique de déchets dangereux diffus. 	<p>=> Etude en cours de réalisation pour un montant global de 5 439 000 F CFP dont 3 000 000 F CFP financés par le fonds TAP.</p> <p>=> Etude terminée pour un montant de 7 000 000 F CFP dont 2 000 000 F CFP financés par le fonds TAP.</p> <p>=> Un nouvel appel d'offres est prévu pour juin 2011 avec une fin d'action évaluée en mars 2012.</p> <p>=> Les subventions accordées en 2008 et 2009 correspondant au même marché public, voir le bilan fait pour la subvention de 2008.</p> <p>=> Opération reportée par manque de moyens humains ; cette subvention a été réaffectée au projet de la province Sud présenté début 2010 devant le comité.</p>
2010	15 000 000 complétés par la réaffectation des 13 000 000 ⁷	<p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élimination d'un stock historique de DEEE, - élimination d'un stock historique de VHU, 	<p>=> Opération non encore lancée.</p> <p>=> 1^{er} marché public (300 VHU) : finalisé sur la commune de Païta pour un montant total de 2 709 000 F CFP.</p> <p>=> 2^{ème} marché public (200 VHU) : en cours sur la commune du Mont-Dore pour un montant engagé de 1 575 000 F CFP.</p>

⁶ Cette somme correspond aux sommes engagées lors du comité du 2 juin 2008 pour les opérations d'élimination de stocks historiques de piles du CHT (3 MF) et de déchets ménagers spéciaux du SIVU (22 MF) et qui ont été réaffectées aux comités des 27 mars et 2 décembre 2009.

⁷ Cette somme correspond à une partie de la somme engagée lors du comité du 2 décembre 2009 pour l'opération d'élimination de déchets dangereux diffus (20 MF) et qui a été réaffectée au comité du 28 avril 2010.

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2010 (suite)	15 000 000 complétés par la réaffectation des 13 000 000 ⁷	Soutien à la mise en place : - d'une étude d'opportunité d'implantation d'un(de) centre(s) de tri de déchets d'emballages à l'échelle territoriale	=> Cahier des charges réalisé (en collaboration avec l'ADEME) ; 1 ^{er} appel d'offres lancé mais rendu infructueux ; 2 ^{ème} appel d'offres en cours de traitement ⁸ .

En 2009 et 2010, la province Sud a fait plusieurs demandes de réaffectations et une demande de prolongation de date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celles-ci lui ont été accordées. Les réaffectations étaient dues soit à l'abandon du projet suite au retrait d'un partenaire, soit à l'absence de moyens humains. La prolongation était due au retard sur le projet concernant les boues souillées aux hydrocarbures.

Filières réglementées :

- Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des pneumatiques usagés : la filière est en place et opérationnelle.
- Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des piles et accumulateurs usagés à l'exception des accumulateurs au plomb : la filière est en place et opérationnelle.
- Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des accumulateurs usagés au plomb : la filière est en place et opérationnelle.
- Délibérations n° 14-2005/APS du 26 mai 2005 modifiant la délibération n° 2001-2005/APS du 15 février 2005 et n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle.
- Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des véhicules hors d'usage : la filière est en place et opérationnelle.

Des projets de filières réglementées concernant les DEEE, les emballages et les déchets dangereux diffus sont toujours en cours.

⁸ Informations à fin mai 2011

3.4 Financements accordés à la ville de Nouméa

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la ville de Nouméa est de **89 000 000 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

Année	Somme (F CFP)	Action	Résultats
2009	89 000 000	<p>Soutien à une opération de traitement des huiles dans le cadre de la réhabilitation de la « fosse à huile » du centre d'enfouissement de Ducos.</p> <p>Soutien à la mise en place d'une opération d'élimination d'un stock historique de produits chimiques destinés à la lutte antivectorielle.</p>	<p>=> Réhabilitation terminée ; montant liquidé 561 100 000 F CFP ; Liquidation des versements du fonds TAP pour un montant de 81 000 000 F CFP.</p> <p>=> Le stock historique a été éliminé par la société SOCADIS, autorisée à exporter ce type de produit ; montant liquidé 5 460 414 F CFP ; en attente du plan de gestion de ces produits pour les années futures.</p>

3.5 Disponibilité du fonds

Le montant disponible à l'engagement en 2011 s'élève à 175 000 000 F. CFP inscrits au budget primitif auxquels s'ajoutent :

- 176 778 703 F CFP de reports non engagés (les programmes en cours des provinces étant encore très chargés, très peu de nouvelles demandes ont été faites en 2010),
- 9 779 515 F CFP de recettes excédentaires 2010 par rapport à l'inscription budgétaire, sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2011 du montant exact de cet excédent.

Le montant global pour l'année 2011 s'élèverait donc à un total de **361 558 218 F CFP** (sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2011 du montant exact de l'excédent 2010).

4. PROJET DE MODIFICATION A APPORTER AU FONDS

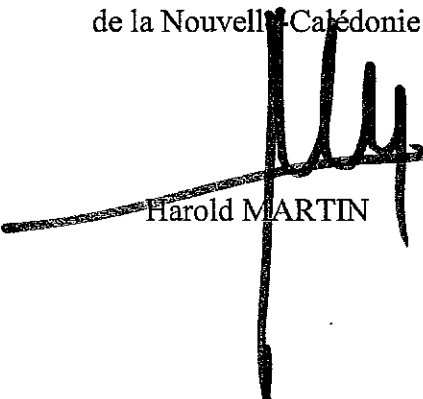
Au regard des discussions lors des différents comités, il est apparu que de plus en plus de projets présentés par les provinces concernaient des problématiques qui, de part leur ampleur et leur coût, devaient être envisagées plus à l'échelle territoriale qu'à l'échelle provinciale.

Le comité TAP regroupant un grand nombre d'acteurs en charge de la problématique déchets en Nouvelle-Calédonie (provinces, gouvernement, congrès, ADEME...), il a semblé opportun à ses membres de travailler sur un projet de modification de l'objet et de l'organisation du fonds TAP. Cette modification permettrait, en plus de l'objet historique du fonds, la réalisation de projets de plus grande ampleur avec la mutualisation des compétences et des moyens ainsi que l'apport de ressources financières complémentaires, en particulier de financement de l'ADEME dans le cadre du contrat de développement 2011 – 2015. Ces projets concernent en particulier la mise en place de centres de tri de déchets dans une perspective territoriale.

Ce projet, en cours d'élaboration, sera présenté au congrès dans le cadre d'une proposition de modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 courant 2011.

Les modifications apportées à la délibération prendront aussi en compte les demandes faites par les élus et les associations concernant la clarification de l'objet historique du fonds

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Harold MARTIN